

Madame le Maire souhaite la bienvenue aux participants. En préambule, elle appelle les habitants de Blanquefort à redoubler de vigilance face à la recrudescence de l'épidémie de Covid-19. À date, sept classes de la commune sont fermées. Certaines rouvriront le 16 novembre. Les cas contact se multiplient, notamment au sein du personnel municipal. Depuis ce jour, le protocole de niveau 2 est de nouveau en vigueur sur l'ensemble du territoire national. Il implique l'obligation du port du masque à l'intérieur des bâtiments scolaires et la limitation du brassage, notamment à la cantine.

Madame le Maire propose à Sylvain FOUCHER d'être secrétaire de séance — lequel accepte, puis énumère les pouvoirs en sa possession :

- ✓ Frédéric BONNOT à Luc SIBRAC
- ✓ Patrick BLANC à Valérie CARPENTIER
- ✓ Jade GIRAUD à Frédéric DUBOIS
- ✓ Sandrine LACAUSSE à Bruno FARENIAUX
- ✓ Michel SAUBION à Jean-Claude MARSAULT

Adoption du procès-verbal du 27 septembre 2021

En l'absence de remarque, le procès-verbal de la séance du 27 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 21-089 : Installation d'un nouveau conseiller municipal suite à démission

Madame le Maire annonce que Michel IBARBOURE, adjoint à la sécurité et à l'économie, a présenté sa démission. Celle-ci prend effet le 15 novembre. Conformément à la loi, le démissionnaire est remplacé par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste « Ensemble vivre Blanquefort », à savoir Pierre-Alain LÉOUFFRE. Madame le Maire souhaite la bienvenue à ce nouveau conseiller municipal et souhaite bonne continuation à Michel IBARBOURE.

- oOo -

Le conseil prend acte de l'installation d'un nouveau conseiller municipal.

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 21-090 : Suppression d'un poste d'adjoint

Madame le Maire rappelle que Michel IBARBOURE était adjoint. Elle propose de supprimer ce poste et de passer ainsi de 9 à 8 adjoints. Il faut savoir que la fonction d'élu, notamment celle d'adjoint, est très chronophage. Il est parfois difficile de concilier vie d'élu, vie professionnelle et vie familiale. La commune pourra s'en sortir sans problème avec 8 adjoints. Madame le Maire se chargera en direct des questions liées à la sécurité. La gestion de la police municipale relève déjà de ses prérogatives. La sécurité englobe également les aspects « prévention » et « médiation ». Madame le Maire étant élue métropolitaine, elle gèrera également une partie des questions

économiques, notamment celles liées au foncier métropolitain. Les autres sujets économiques seront confiés à Sandrine LACAUSSE.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Luc SIBRAC souhaite bon vent à Michel IBARBOURE, dont la fonction d'adjoint à la sécurité et l'économie aura été de courte durée. La question de la sécurité au sein d'une commune est primordiale. Il faut espérer que Madame le Maire ait le temps suffisant pour mener à bien cette mission, en sus de ces fonctions de maire et de vice-présidente de Bordeaux Métropole. Le groupe de Luc SIBRAC s'abstiendra lors du vote, car l'organisation du conseil municipal relève des prérogatives de Madame le Maire.

- Marc FRANÇOIS annonce que son groupe votera favorablement à la suppression du 9^e adjoint. S'agissant de la sécurité, Marc FRANÇOIS s'enquiert de la date à laquelle le dispositif prévu lors d'une récente réunion avec la gendarmerie serait mis en place. Les personnes volontaires pour devenir « référents de quartier » n'ont pas encore été contactées.

- Madame le Maire annonce que ces personnes seront contactées la semaine suivante, dans le cadre du dispositif présenté lors de la réunion publique relative à la participation citoyenne.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 30 voix pour et 3 abstentions (L. Sibrac, N. Louey et F. Bonnot).

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 21-091 : Détermination du niveau des indemnités des élus

Madame le Maire présente le nouveau tableau des indemnités, qui est similaire à celui déjà présenté en début de mandat, déduction faite d'un poste d'adjoint.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour et 4 abstentions (L. Sibrac, N. Louey, F. Bonnot et M-M. Brun).

RAPPORTEUR : Madame le Maire

Affaire n° 21-092 : Rapport annuel 2020 des représentants de l'assemblée spéciale au Conseil d'administration de la Fabrique de Bordeaux métropole

Madame le Maire rappelle que toutes les villes de Bordeaux Métropole sont membres du conseil d'administration de la Fabrique. Cet établissement public local dépend fortement de Bordeaux Métropole, surtout du point de vue financier.

La Fab a pour missions principales de :

- Conduire le projet « habiter et s'épanouir ». Ce programme prévoit l'acquisition de fonciers sous forme d'îlots et la construction de 11 300 logements sur le territoire de Bordeaux Métropole. Pour l'instant, Blanquefort n'est pas concernée par des opérations d'aménagement urbain menées par la Fab ;
- Conduire le projet « entreprendre et travailler » qui vise à aménager du foncier économique. Un terrain inoccupé de la rue Jean Duvert dans la zone industrielle de Blanquefort pourrait être concerné. Ce terrain appartient à Bordeaux Métropole. L'idée serait de construire des « halles généreuses » pour y accueillir plusieurs entreprises. Malheureusement, le projet traîne depuis deux ans et demi. Pourtant, des entreprises recherchent du foncier et Bordeaux Métropole dispose de fonciers. Finalement, la Fab a été mandatée sur un autre projet : il s'agirait d'aménager non pas des halles, mais des lots pour accueillir deux ou trois entreprises déjà identifiées lors de l'appel à manifestation d'intérêt relative au terrain des deux-chevaux.

- oOo -

Madame le Maire ouvre le débat.

- Marie-Mathilde BRUN s'étonne que la Fab propose seulement 11 300 logements pour l'ensemble des habitants de Bordeaux Métropole.

- Madame le Maire signale que la Fab est un établissement public relativement récent à l'échelle de l'habitat. Il existe, sur le territoire de la métropole, de nombreuses zones d'aménagement concertées (ZAC) et PAE qui ne dépendent pas de la Fab. Soit les programmes sont antérieurs à la création de la Fab, soit ils peuvent être menés par les communes sans l'intervention de la Fab. Tout dépend de la taille du terrain et du type d'aménagement souhaité.

Les membres du conseil municipal prennent acte de la présentation du rapport organisée en son sein.

RAPPORTEUR : Karine FAUCONNET

Affaire n° 21-093 : Rapport d'Orientations Budgétaires 2022

Karine FAUCONNET souligne que les années 2020 et 2021 ont été fortement impactées par la crise sanitaire et économique. Bon nombre d'incertitudes persistent pour l'année 2022 au regard de l'augmentation des contaminations. Pour autant, il est hors de question de subir. Les orientations budgétaires de la commune restent ambitieuses. Les objectifs de stabilité et de bonne santé financières sont maintenus. Les valeurs de solidarité, de respect des personnes et de la nature, de vivre ensemble restent au centre des actions.

Pour rappel, le rapport d'orientations budgétaires de l'exercice 2021 a été présenté en décembre 2020. Jusqu'alors, le budget était voté dans le courant du premier trimestre de l'année concernée. Avancer le vote du budget est justifié par deux raisons :

- Pendant plusieurs années, le vote était soumis à la notification des recettes de l'État. Progressivement, la dotation globale de fonctionnement est passée de 1,7 M€ à 0€. Il n'y a donc plus lieu d'attendre ;
- Depuis la crise sanitaire, il est urgent de planifier le plus rapidement possible les travaux, car les entreprises sont très sollicitées.

Il sera nécessaire de prévoir un deuxième temps budgétaire au cours du premier semestre 2022 pour affecter les résultats de l'année 2021. En attendant, l'équilibre de la section budgétaire sera assuré par l'inscription d'un emprunt. Cet emprunt pourra être annulé en fonction des résultats de l'année 2021.

Avant d'évoquer la situation de Blanquefort, Karine FAUCONNET propose d'évoquer la situation de la France. Après un recul mondial sans précédent en 2020, l'activité économique a bondi fortement en 2021. Les perspectives restent excellentes pour 2022, avec une croissance attendue de 4,5 %. La France devrait même retrouver, dès fin 2021, son niveau d'activité de 2019. Cette forte reprise entraîne des tensions dans l'approvisionnement des matières premières, dont les matériaux de construction. De ce fait, certains travaux sont retardés et leur montant augmente fortement. Par ailleurs la dette publique a explosé : 2 650 milliards d'euros fin 2021, soit 118 % du PIB, contre 89 % en 2019. 230 milliards d'euros sont directement imputables à la crise Covid. Cette dette devra être remboursée. Il faudra consolider les finances publiques. La commission sur l'avenir des finances publiques préconise une limitation des dépenses avec un système de bonus-malus applicable à toutes les collectivités, quelle que soit leur taille. À ce jour, bien que cette option ne soit pas encore validée, elle est présente dans toutes les réflexions et analyses budgétaires.

En 2020 et 2021, la commune de Blanquefort a réussi à gérer la crise, en refusant de se laisser paralyser par elle. Certes, les mesures sanitaires seront maintenues en 2022, mais l'équipe parie sur un retour à la normale : rassemblements, sens du collectif, accueil des enfants, solidarité, etc.

La programmation culturelle, avec l'Échappée Belle, permettra de soutenir la scène nationale Carré-Colonnes. Le Festival Nature et un « été pour tous » feront leur retour, sauf forte dégradation de la crise sanitaire. La commune a soutenu sans relâche les associations au cours des deux dernières années. En 2022, plusieurs projets majeurs seront lancés :

- La future maison des associations ;
- La création d'un tiers-lieu à Caychac, avec des espaces de coworking. Ce lieu permettra de décentraliser une partie des activités de la médiathèque ;
- La construction de la nouvelle piscine.

Pour aider les familles et bien accueillir les enfants, la commune propose un arsenal de mesures : ramassage scolaire gratuit, dotation financière attribuée à chaque école pour les fournitures et les sorties scolaires, rénovation totale du restaurant de Saturne, rénovation de la salle d'hygiène de Curegan, construction du pôle enfance qui réunira les crèches municipales et la crèche des Poussins, création au château de Fongravey d'un lieu regroupant l'ABC et la Mission Locale, etc.

Le retour à la normale passe également par la solidarité, qui reste l'ADN de Blanquefort. Il s'agit de protéger et accompagner les habitants les plus fragiles, notamment les seniors. En 2021, l'annulation du repas pour les aînés a conduit les élus et le CCAS à distribuer des paniers-repas. Ils ont ainsi rencontré des aînés qu'habituellement, ils ne voyaient jamais. L'action sera donc reconduite en 2022. L'accompagnement des seniors passera également par la mise en place d'une tarification sociale pour les usagers de Corbeille, par la rénovation du club de l'amitié et par la construction de la nouvelle résidence autonomie. La résidence actuelle est vétuste et elle n'accueille pas les couples. Ce problème sera résolu avec la nouvelle structure.

La crise économique et sociale n'est évidemment pas née de la crise sanitaire, mais la pandémie a renforcé toutes les fragilités en impactant, en premier lieu, les plus vulnérables et les plus précaires. La commune, en association avec le CCAS, la fondation Abbé-Pierre et le collectif « les gratuits » a donc aménagé des logements de transition. Il s'agit de permettre à des personnes en rupture immédiate d'hébergement de rester dans un parcours d'accès à un logement définitif et de ne pas

finir à la rue. Ce logement sera offert à des personnes isolées et à leurs enfants. Par ailleurs, les Restos du Cœur, piliers de la lutte contre la précarité, seront installés dans des locaux mieux situés et mieux adaptés.

Les services et équipements publics doivent être des leviers de lutte contre les inégalités sociales. La commune de Blanquefort a choisi de poursuivre sa politique de proximité en faveur des plus faibles et de toutes les strates de la population. Ainsi les tarifs municipaux resteront-ils très bas en 2022. Compte tenu de la situation sanitaire, la fiscalité directe locale n'évoluera pas. La commune souhaite également soutenir les citoyens de demain. Elle accordera davantage de moyens aux jeunes pour renforcer leur autonomie et leur faciliter l'accès au sport et à la culture. Les chèques sport et le dispositif « les bons plans de Max » seront reconduits en 2022. La commune adhère également au dispositif de financement de la carte Jeune proposée par Bordeaux Métropole.

De nombreux services et accompagnements sont proposés aux Blanquefortais. Encore faut-il qu'ils en soient informés. La commune doit encore progresser dans ce domaine. Les publications Equinoxe ne parviennent pas dans tous les foyers. Le mode de distribution sera optimisé en 2022. De même, il paraît indispensable de refondre entièrement le site Internet de la ville, afin qu'il soit plus intuitif et mieux documenté.

Le plan trottoir et la mise en accessibilité des espaces et bâtiments publics continueront en 2022. La proximité consiste également à expliquer les missions des policiers municipaux, à créer un maillage au sein de la population dans le cadre du dispositif de participation citoyenne. Ces actions ne peuvent être menées qu'en collaboration avec la gendarmerie nationale. Il en sera de même pour le déploiement de la vidéoprotection des bâtiments publics. Ce programme, qui s'étalera sur deux ans, débutera par le secteur de Caychac. Les projets liés à ce quartier se poursuivent : lavoir, tiers-lieu, marché, 4^e fleur. En 2022, la commune prévoit de rénover la place du marché Saint-Ahon et de mener des travaux d'aménagement paysager au cimetière. Il est essentiel de respecter les morts autant que les vivants.

Les hommes ne sont que de passage sur cette Terre. Il est nécessaire de se sentir responsables de l'héritage qui sera laissé aux générations futures. Les hommes savent qu'ils sont en train de détruire la planète. L'écologie n'est pas une option, l'écologie est un devoir. Respecter Mère Nature passe par l'éducation et la sensibilisation. Le projet de ville sans plastique sera poursuivi, avec la distribution de gourdes en inox à tous les CM2, l'organisation d'animations pédagogiques par la Vacherie, l'installation d'éco-cendriers, le recyclage des masques en matériel scolaire. Tous les leviers seront actionnés : accroître la performance énergétique des bâtiments publics déjà existants, choisir la sobriété énergétique pour les nouveaux bâtiments, développer les énergies renouvelables. Ainsi, la nouvelle piscine et le pôle petite enfance seront équipés de panneaux photovoltaïques.

Le développement du réseau de déplacements doux est également indispensable. En 2022, la continuité de la piste cyclable entre la rivière et la gare de Blanquefort sera réalisée. Les espaces naturels et la biodiversité seront préservés avec le plan de gestion de Tanais et la plantation d'arbres. Il est également prévu de mettre en place un plan de gestion d'une zone de préemption au titre des espaces naturels sensibles. Une enveloppe budgétaire sera consacrée à l'acquisition de terrains, dans le but d'assurer une évolution respectueuse de l'environnement. Il est déplorable que certains habitants choisissent de jeter leurs déchets en pleine nature pour économiser quelques euros ou quelques minutes. La commune choisit de continuer à nettoyer et à lutter contre ce phénomène.

Tous ces projets ont évidemment un coût, mais ils peuvent s'inscrire dans une gestion rigoureuse assumée par la collectivité. En matière de recettes, la taxe foncière qui sera versée par l'usine Ford reste inconnue à ce jour.

Les recettes de fonctionnement hors produits exceptionnels ont enregistré une légère hausse en 2021 par rapport à 2020, avec 21,74 M€ en 2020 et 21,97 M€ en 2021. Ces recettes sont composées de 5 chapitres principaux :

- Les produits de services (chapitre 70). Ces recettes ont bien progressé en 2021 même si elles restent inférieures aux chiffres de 2018 et 2019. Il est prévu une montée en puissance en 2022 ;
- Les impôts et taxes (chapitre 73). Les dotations communautaires (attribution de compensation, dotation de solidarité métropolitaine) accusent une légère baisse, mais elles procurent toujours 6,77 M€ à la commune. L'évolution des impôts et taxes (taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti et non bâti) est suivie de près, car ce chapitre procure 10 M€ à la commune, soit 50 % des recettes totales. La suppression de la taxe d'habitation est théoriquement compensée par la part départementale de la taxe foncière. Au regard de la crise sanitaire, la municipalité a choisi de ne pas augmenter ses taux d'imposition en 2022. Pour rappel, Blanquefort est la ville de plus de 5 000 habitants de Bordeaux Métropole qui applique le plus faible taux d'imposition. Il est possible que la base de valeur locative augmente de l'ordre de 0,2 % en 2021, contre +2,2 % en 2019. Cette décision relève de l'État.
- Les dotations, subventions et participations (chapitre 74). La hausse de ces recettes est liée à la baisse de certaines recettes du chapitre 73. Au global, le montant 2022 est stable par rapport à 2021.
- Les autres produits de gestion courante (chapitre 75). Ce chapitre concerne notamment les loyers et charges perçus par la commune.
- Les produits exceptionnels (chapitre 77). Une somme de 160 k€ a été budgétée pour 2022.

En 2022, les dépenses de fonctionnement devront être contenues. Le budget 2022 intègre à la fois des dépenses liées à un retour à la normale et des dépenses liées à la crise sanitaire (masques, gel hydroalcoolique, etc.)

- Les charges à caractère général (chapitre 011). En 2020, la fermeture des services publics et l'arrêt des manifestations avaient conduit à une baisse des dépenses de ce chapitre. En 2021, le regain d'activité et la hausse tarifaire des fluides ont conduit à une augmentation des charges à caractère général. En 2022 et les années suivantes, il faudra absolument contenir ces dépenses.
- Les charges de personnel (chapitre 012). Elles sont en légère augmentation à 12,8 M€ en 2021, contre 12,5 M€ en 2020. La hausse s'explique par les mesures gouvernementales (revalorisation de la rémunération, instauration d'une indemnité de fin de contrat), mais également par certaines décisions prises par la collectivité (participation au contrat santé, revalorisation de 50% de la participation au contrat prévoyance). En 2022, les charges de personnel devraient être stables par rapport au budget primitif 2021, malgré les 4 tours d'élections. Il faut savoir que chaque tour d'élection coûte 10 000 euros à la commune.
- Les autres charges de gestion courante (chapitre 065). Ce chapitre intègre les subventions versées aux associations et établissements publics : 890 k€ pour le CCAS, 538 k€ pour le Carré-Colonnes. La commune souhaite maintenir ce niveau élevé de subventions.

- Les charges financières (chapitre 066), qui poursuivent leur décrue.
- Les charges exceptionnelles (chapitre 067). Il s'agit des subventions exceptionnelles versées aux associations ou encore des remboursements du fait des arrêts d'activité (piscine, école de musique, de danse, réservation de la salle de Tanais). Ces dépenses devraient être minimales en 2022.

La commune de Blanquefort comptera 375 agents municipaux au 31 décembre 2021, contre 481 en 2015. La forte baisse enregistrée en 2016 et 2017 est liée à la mutualisation. Depuis 2017, une politique d'optimisation des ressources et des compétences est en vigueur. À chaque départ, la pertinence de maintenir le poste est questionnée. La ville peut choisir d'accomplir ses missions de service public en redistribuant des postes (mobilité interne). Deux principes restent de mise : ne pas dégrader la qualité du service rendu et maintenir un dialogue social de qualité. Tel a été le cas en 2020 et 2021. Tel sera le cas en 2022, malgré les incertitudes quant à l'évolution de la situation sanitaire. En 2020, les équipes ont maintenu le cap, parfois en augmentant le niveau des services publics. Cette réussite est le fruit d'une volonté politique et de l'investissement des agents. Les agents sont toujours dans l'action, portés par leur sens du service public et par leur professionnalisme. Qu'ils en soient remerciés.

Le niveau d'endettement de la ville de Blanquefort est extrêmement bas. La dette est constituée de deux prêts indexés sur des taux fixes. La durée résiduelle moyenne est de 9 mois. Sauf nouvel emprunt en 2022, la ville sera entièrement désendettée en 2023. La dette représente actuellement 29,95 euros par habitant, contre 54,23 euros en 2020 et 846 euros en moyenne pour la strate.

S'agissant de l'épargne, l'excédent brut courant est passé de 2,45 M€ en 2020 à 2,01 M€ en 2021. Cette baisse s'explique par le fait que les charges ont augmenté plus que les recettes. Le niveau d'épargne reste satisfaisant. La commune conserve des marges de manœuvre budgétaires.

Le plan prévisionnel d'investissement permet de recenser des projets d'investissement pour les années à venir. Le plan est ambitieux. Les montants sont susceptibles d'évoluer en fonction du contexte économique et de la poursuite de la crise sanitaire.

	2022	2023	2024	2025	TOTAL
AP Pôle petite enfance	410 000€	2 980 000€	746 427.51€	-	4 136 427.51€
AP Piscine	8 126 664€	3 954 660€	148 746.07€	-	12 230 070.07€
AP Pôle jeunesse	2 523 100€	527 000€	153 196.80€	-	3 203 296.80€
AP Salles d'intérêt communal	27 930€	820 209.20€	-	-	848 139.20€
AP équipements scolaires	262 120.99€	-	-	-	262 120.99€
AP Écoles de Caychac	-	300 000€	600 000€	4 000 000€	4 900 000€

Il est à noter que la fin de l'autorisation de programme pour les équipements scolaires ne signifie pas la fin des travaux dans ce domaine. En effet, à partir de 2023, les dépenses en équipement scolaire seront réintégréées dans la catégorie « entretien du patrimoine bâti », d'où la forte hausse de cette ligne budgétaire entre 2022 et 2023.

	2022	2023	2024	2025	TOTAL
Entretien patrimoine bâti	512 900€	1 000 000€	1 000 000€	1 000 000€	3 512 900€
Cadre de vie	671 200€	300 000€	300 000€	300 000€	1 571 200€
Travaux mise en accessibilité	315 000€	400 000€	400 000€	-	1 115 000€
Matériel / Equipement	438 000€	400 000€	400 000€	400 000€	1 638 000€
Acquisitions foncières	775 000€	200 000€	200 000€	200 000€	1 375 000€
Subventions d'équipement	40 000€	40 000€	40 000€	40 000€	160 000€
	2022	2023	2024	2025	TOTAL
TOTAL PPI	14 101 914.99€	10 921 869.20€	3 988 370.38€	5 940 000€	29 012 154.57€

Sur les 14 M€ d'investissements prévus en 2022, plus de 8 M€ concernent la piscine. Toutes les dépenses d'investissement seront détaillées lors de la présentation du budget primitif 2022.

- oOo -

Madame le Maire remercie Karine FAUCONNET pour sa présentation claire et exhaustive et pour la pédagogie dont elle a fait preuve. Le débat est ouvert.

- Marc FRANÇOIS note que le débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2022 intervient dans une temporalité plus classique permettant le vote du budget avant le début de l'exercice. Ce principe permet d'engager les dépenses d'investissement au plus tôt dans l'exercice et d'améliorer le taux de réalisation. Il devient de plus en plus compliqué de mobiliser les entreprises sur les chantiers communaux. Sachant que les dotations de l'État sont réduites à 0 pour la commune de Blanquefort, la seule variable d'ajustement reste le montant des recettes fiscales. Depuis la suppression de la taxe d'habitation, ces dernières ne reposent désormais que sur les taxes foncières, dont les taux ne devraient pas varier en 2022. Marc FRANÇOIS souligne l'incertitude de la taxe foncière versée par Ford.

L'an passé, Marc FRANÇOIS avait évoqué les risques économiques politiques et sociaux que la crise sanitaire pouvait engendrer. Il est heureux que ce syndrome de Cassandre ne se soit pas révélé exact. Les mesures économiques et sanitaires ont permis d'éviter le pire. Le principe du « quoi qu'il en coûte » a permis d'éviter la faillite de dizaines de milliers d'entreprises et des millions de nouveaux chômeurs. Il a également entraîné une augmentation considérable de l'endettement national déjà préoccupant, qu'il faudra bien rembourser. Reste à espérer que les banques centrales continueront de maintenir des taux directeurs proches de 0, afin de limiter la charge de la dette sur le budget. La reprise de l'inflation, consécutive à l'augmentation du prix des matières premières et à la pénurie des semi-conducteurs, du bois et des minéraux, reste également préoccupante, d'autant que les capacités d'intervention des banques centrales sur les taux directeurs sont très limitées. La reprise économique est cependant incontestable. Il faut espérer qu'elle se consolidera en 2022, afin de réduire le taux de chômage et le poids de la dette. Avec une croissance envisagée à 10 % entre 2021 et 2022, le PIB devrait augmenter et le poids de la dette devrait diminuer, sous réserve que la crise sanitaire ne vienne pas brouiller à nouveau les prévisions.

Les interactions internationales et nationales pèsent sur le quotidien de chacun. Il suffit d'évoquer le prix de l'énergie et des carburants pour confirmer que les budgets communaux peuvent être impactés par des décisions qui échappent aux communes.

S'agissant du budget de Blanquefort, nombre de communes de la métropole bordelaise ou d'ailleurs apprécieraient d'avoir la situation financière de Blanquefort et son ambitieux programme d'investissements. Pour autant, Marc FRANÇOIS tient à souligner deux points :

- Certes, l'épargne nette est toujours confortable à plus de 2 M€, mais elle a baissé de 23% en 2 ans.
- La dette sera nulle en 2023. Il n'est pas toujours sain de faire supporter la charge des investissements sur le seul auto-financement, obtenu par la vente de la SEMI. Évidemment, si l'emprunt ne se justifie pas, il n'y a aucune raison d'y recourir. Toutefois certains pourraient rétorquer qu'un volume plus important d'investissements, notamment en matière de rénovation de bâtiments (salle polyvalente) ou de parcs publics (Majolan ou Tanais), aurait pu justifier un recours à l'emprunt. Marc FRANÇOIS sait que le volume des investissements doit prendre en compte non seulement leur financement, mais également la capacité des services à en gérer la mise en œuvre, avec des complexités administratives et techniques toujours plus nombreuses.

Les recettes devraient rester stables du fait de l'absence de DGF, de la diminution programmée de la dotation de solidarité métropolitaine et de la fiscalité sur les ménages qui repose uniquement sur les taxes foncières. Au regard de ces éléments. Le maintien de l'épargne dépend uniquement de la maîtrise des dépenses de gestion, donc de la masse salariale. Le recours à l'emprunt pour financer le PPI dans les prochaines années pèsera sur les dépenses de gestion. Même si les taux demeurent très bas, une grande vigilance s'impose sur l'évolution des dépenses de fonctionnement. Une évolution de 2,3% paraît dangereuse, avec, en parallèle, une baisse des recettes de fonctionnement de 1,2%. Certes, la situation financière est saine, mais elle doit rester sous contrôle pour préserver l'avenir.

- Luc SIBRAC est frappé par la rareté des chiffres communiqués par Karine FAUCONNET, notamment pour les projets structurants, comme la place Saint-Ahon ou le cimetière. Karine FAUCONNET dresse un catalogue de « mesurètes », certes utiles, mais sans impact sur le budget de la commune : déménagement des Restos du Cœur, éco-cendriers, participation citoyenne, etc. Cette façon de présenter le rapport budgétaire est assez surprenante. Elle s'apparente à une opération de communication. Pour rappel, lors de la délibération relative au marché de Caychac, le groupe d'opposition de Luc SIBRAC avait évoqué la nécessité de mener un projet de rénovation de grande ampleur de la place Saint-Ahon. Madame le Maire avait également exprimé son intention de réaliser un projet structurant. Or, le budget intègre une ligne budgétaire globale de 671 k€, incluant la rénovation de la place. Cela laisse craindre une rénovation de petite ampleur. Caychac mérite des investissements à la hauteur de ce que la commune a dépensé pour le centre bourg de Blanquefort. Luc SIBRAC demande que les détails du projet soient communiqués aux élus.

S'agissant de la fiscalité, Karine FAUCONNET s'enorgueillit du fait que Blanquefort est la ville de plus de 5 000 habitants dont la fiscalité est la plus faible au sein de Bordeaux Métropole. Or, cet argument laisse à penser que les taxes augmenteront inévitablement avant la fin du mandat, dès que la crise sanitaire prendra fin. Luc SIBRAC estime que la commune doit augmenter ses taux uniquement si ses finances l'exigent. Tel n'est pas le cas actuellement. Luc SIBRAC demande si Madame le Maire peut s'engager à ne pas réévaluer les taxes foncières tant que les finances de la ville ne le nécessiteront pas.

Concernant la sécurité, Luc SIBRAC constate avec satisfaction que Madame le Maire a changé radicalement d'avis. En effet, elle a décidé d'installer des dispositifs de vidéo-protection sur tous les bâtiments communaux. Pour rappel, en 2016 ou 2017, Madame le Maire avait affirmé en conseil municipal que la vidéo-protection n'était pas efficace et que la vidéo-élucidation était préférable.

Par ailleurs, Luc SIBRAC regrette que la présentation du PPI occulte le volet « recettes » : subventions, épargne, excédents de fonctionnement qui devraient représenter 25 à 30 M€ dans les 5 prochaines années. Les investissements sont présentés en valeur résiduelle, pour un montant total de 29 M€. Si la commune parvient à obtenir des subventions de l'ordre de 20 %, le coût pour la commune passera à 14 ou 15 M€. Par exemple, le coût de la piscine est affiché à 12 M€, alors qu'il ne sera que de 3 M€ pour la commune de Blanquefort.

Enfin, Luc SIBRAC n'est pas d'accord avec le chiffre annoncé par Karine FAUCONNET sur le coefficient de revalorisation des bases locatives. Luc SIBRAC croit savoir que les bases seront réévaluées de 3 % en 2022, et non de 0,2 %. Si les bases sont réévaluées de 3 %, la commune percevra 600 k€ de recettes supplémentaires.

- Madame le Maire indique que les bases locatives seront revalorisées de 1,7 %. L'élaboration d'un budget en fin d'année présente l'inconvénient de ne pas disposer de certaines données.

- Luc SIBRAC fait remarquer que cette modification n'est pas neutre sur le budget. Par ailleurs, il s'enquiert de l'emplacement prévu pour les maisons d'accueil.

- Bruno FARENIAUX estime que le rapport d'orientations budgétaires dénote une véritable ambition. La commune maintient un programme d'investissements très important, avec des équipements d'intérêt communal et des équipements d'intérêt intercommunal : piscine, pôle enfance, pôle jeunesse, rénovation des écoles, réaménagement de l'école de Caychac, accompagnement des entreprises dans leur développement ou dans leur investissement sur la commune, etc. La commune négocie des financements auprès de la métropole pour obtenir des financements et aider les entreprises à surmonter la crise. Le programme d'orientation budgétaire a le mérite de vouloir accompagner les personnes les plus démunies ou fragilisées par la crise. Par exemple, la ville a doté les écoles d'un équipement numérique pour que les cours se poursuivent même en période de confinement.

Le budget de la ville est un budget responsable. Certes, la vente de la SEMI a permis d'accélérer la mise en œuvre de certains projets, mais elle ne réglera pas tout. L'avenir n'est pas rose, car les perspectives de dynamique fiscale sont réduites. Or, le gouvernement demande aux communes de jouer le rôle d'amortisseur social des crises successives. Le rapport d'orientations budgétaires a l'ambition de continuer à maintenir un niveau de service de bonne qualité. Les services sont très présents auprès de la population, parfois dans des conditions difficiles. Ils aident les habitants à trouver un lieu de vaccination ou encore à utiliser Internet pour accéder à la vaccination.

Les investissements routiers prévus dans le PPI faciliteront grandement le développement de la zone économique. Les chiffres détaillés pourront être communiqués. Le retour de la dynamique passera par les entreprises et par la capacité de la ville à redévelopper la zone économique.

- Marie-Mathilde BRUN ne comprend pas pourquoi le PIB est pris comme référence pour évaluer la santé de la société. Le PIB a augmenté grâce à l'augmentation significative des frais de santé en 2020 et 2021. Marie-Mathilde BRUN estime que la croissance n'est pas un signe de bonne santé de la société. La sobriété devra être de mise dans les années à venir. Il paraît essentiel de se doter d'un véritable projet écologique à compter de 2022, afin de préparer le changement de société qui sera

imposé à la population. Les gourdes en inox et les cendriers écologiques ne suffiront pas. Par ailleurs, Marie-Mathilde BRUN constate un enrichissement des entreprises pharmaceutiques et viticoles ces deux dernières années du fait de la crise (la consommation de médicaments et d'alcool a augmenté). En parallèle, la population s'est appauvrie. Il semble de plus en plus difficile de retrouver un équilibre entre les très riches et les très pauvres.

- Sylvain FOUCHER précise que l'incertitude du budget n'est pas liée au sérieux de la municipalité de Blanquefort. Elle est liée à des éléments externes. Malgré le contexte incertain et grâce au sérieux budgétaire, Blanquefort concrétisera, en 2022, plusieurs projets visant à améliorer les services rendus à la population. L'approche est intergénérationnelle. Elle ne laisse personne sur le côté. Elle accompagne autant que possible les plus démunis. Pour rappel, les communes sont en première ligne de la solidarité nationale. La Ville de Blanquefort favorise l'accès au sport, aux loisirs, à la culture, grâce à un soutien au tissu associatif. Sylvain FOUCHER souligne l'excellent travail mené par les bénévoles des associations Suce-Pouce et Les Poussins en direction de la petite enfance. Ces associations agissent dans un contexte réglementaire et budgétaire contraint.

S'agissant de Caychac, il faut se satisfaire du fait que ce quartier n'est plus oublié par la municipalité. L'approche est globale. Certes, le réaménagement de la place nécessite un travail de fond, mais il faut déjà souligner l'animation de cet espace grâce au marché.

Selon Sylvain FOUCHER, le ROB 2022 est l'expression d'un projet solidaire et durable qui prend en compte l'enjeu de la transition écologique. Il démontre que la solidarité repose de façon très opérationnelle sur les collectivités.

- Jean-Claude MARSAULT se réjouit de l'action menée par la collectivité, notamment pour la restauration du château de Fongravey. Il faut savoir qu'avant de poser la première pierre, de nombreuses années de travail préparatoire sont nécessaires. Les investissements inscrits dans le PPI permettront de mieux vivre à Blanquefort. Même les mesures les plus modestes sont nécessaires. Par exemple, la carte Jeune, déployée sur les 21 communes de la métropole, complétera les nombreuses aides déjà existantes à destination de la jeunesse.

- Sylvie LACOSSE-TERRIN confirme que les « petites mesures » sont importantes dans le quotidien des Blanquefortais. Les gourdes en inox seront très utiles aux enfants, tant sur le plan hygiénique qu'écologique. Certes, la crise a creusé les inégalités entre riches et pauvres, mais il faut se féliciter du fait que l'ensemble des citoyens ait eu accès à la vaccination.

- Luc SIBRAC répète que les « mesurette » sont certes intéressantes, mais qu'elles ont peu d'impact sur le plan pluriannuel d'investissement. Elles ne sont pas à la hauteur d'un débat d'orientations budgétaires.

- Nelly LOUEY regrette le manque d'ambition sur le volet écologique. Pour lutter contre les déchets sauvages, la commune prévoit un nettoyage des espaces privés pollués. Il aurait fallu ajouter le nettoyage des espaces publics, notamment les abords du lac. Par ailleurs, s'agissant de la forme du document et regrette le manque d'informations financières. Les données ne sont ni exhaustives ni claires. L'absence de chiffres relatifs aux subventions ne permet pas d'analyser correctement les dépenses. Il aurait fallu que le coût de chaque proposition d'investissement soit indiqué, afin que les élus puissent émettre un avis éclairé.

- Karine FAUCONNET rappelle que, dans le cadre d'un rapport d'orientations budgétaires, la municipalité présente les actions qu'elle envisage de mener en fonction des moyens disponibles. Le coût détaillé de chaque opération sera fourni d'ici quatre semaines, lors de la présentation du budget

primitif 2022. Dans un premier temps, le coût global de l'investissement est indiqué. Par la suite sont ajoutées les éventuelles subventions obtenues.

Le report des excédents sera communiqué dès que les comptes administratifs de l'année 2021 seront établis.

S'agissant de Ford, l'incertitude porte sur un montant de l'ordre de 500 k€. Tous les éléments connus à ce jour ont été communiqués aux élus en commission réunie et lors de ce présent conseil. En attendant d'obtenir des informations plus fiables, toutes les éventualités sont envisagées.

Concernant les mesures considérées comme anecdotiques par Luc SIBRAC, il faut savoir que l'équipe en place a été élue pour mettre en œuvre un programme. Ces mesures font partie du programme. L'écologie commence par l'éducation. La distribution des gourdes a pour but d'éduquer les enfants et les parents.

Concernant le nettoyage, le budget prévoit le nettoyage des espaces privés, mais également la surveillance des espaces publics. Des mesures ont été déployées depuis quelque temps pour lutter contre les dépôts sauvages. Le travail continue...

- Madame le Maire explique que la loi impose la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires préalablement au vote du budget. La présentation est assez cadrée : il faut d'abord évoquer le contexte national, puis le résultat estimé de l'année en cours, avant d'aborder les grandes lignes de l'année suivante (projets, masse salariale, endettement) et de finir par le plan pluriannuel d'investissements. Le PPI évolue chaque année en fonction des décalages de chantier, des modifications de coûts ou encore des priorisations. Il serait inutile de noyer les conseillers municipaux de chiffres.

Madame le Maire admet que la situation financière de la commune est bonne. Il serait scandaleux d'affirmer le contraire. En revanche, la situation est incertaine pour les années à venir. En 2021, l'évolution des dépenses est déjà supérieure à l'évolution des recettes, d'où un effet ciseau. La diminution de l'épargne nette constatée ces dernières années s'explique par la baisse constante des recettes fiscales combinée à des dépenses accrues du fait de la crise. Le déficit public est inquiétant. À un moment donné, les Français devront payer. Le rapport économique, social et financier de la loi de finances 2022 stipule que « *le rétablissement des comptes publics supposera des dépenses publiques limitées à 0,7 % sur la période 2022-2027* ». Or, la masse salariale évolue naturellement de plus de 0,7 % par an.

S'agissant de Ford, le bâtiment étant démoli, la taxe foncière à percevoir devrait être revue à la baisse. Pour l'instant, les services fiscaux n'ont fourni aucun montant à la ville.

Pour répondre à la question de Luc SIBRAC, Madame le Maire s'engage à ne pas augmenter les taxes sauf si les finances de la commune l'exigent. Durant les 25 dernières années, les taxes ont été augmentées une seule fois, l'année où les dotations de l'année ont commencé à s'effondrer.

Le rapport d'orientations budgétaires inclut des éléments très structurants. La moitié du budget d'investissement 2022 sera consacré à la construction de la piscine. Au-delà de ces projets coûteux et voyants, la commune entend mener des actions plus modestes, mais tout aussi impactantes sur le budget. Par exemple, le déménagement des Restos du Cœur impliquera le paiement d'un loyer, car le nouveau local appartient à Vilogia. L'association demandera probablement une subvention à la Ville pour l'aider à payer son loyer. De même, le projet de maison des associations impactera le budget dès 2022, car les équipes entameront le travail préparatoire. Or, ce temps mis à la disposition des associations a un coût. Pour rappel, la masse salariale représente 63 % des dépenses de fonctionnement de la commune.

Concernant la sécurité, Madame le Maire répète que les caméras enregistrent des images. Un agent de sécurité n'est pas présent derrière un écran pour observer ce qui se passe dans la ville. La gendarmerie a possibilité de visionner les images sur commission dérogatoire. Il sera proposé, dans le budget primitif, d'étendre le dispositif de vidéo-élucidation à tous les bâtiments publics. Les incivilités se multiplient depuis le confinement, d'où la nécessité de mieux protéger les bâtiments publics, notamment ceux de Caychac. S'agissant de la protection des personnes, Madame le Maire estime que rien ne vaut l'intervention d'autres personnes.

Les logements de transition se situeront avenue de l'Europe, dans le quartier Saturne. La maison est neuve. Elle a été construite par Vilogia. Le CCAS sera locataire de cette maison T5 et sous-louera chacune des 4 chambres à des personnes en rupture d'hébergement. L'objectif est d'éviter à ces personnes (célibataires ou parents avec enfant) de finir dans la rue. La Ville a conventionné avec la Fondation Abbé Pierre pour meubler la maison et pour mettre à disposition un intendant social. Elle demandera une petite participation financière aux personnes hébergées.

- Luc SIBRAC demande si l'homme qui se trouve régulièrement sur la place de l'église dispose d'un logement.

- Madame le Maire refuse de traiter en séance publique d'un cas particulier.

- Luc SIBRAC demande confirmation que, selon Madame le Maire, la vidéo-élucidation n'est pas un dispositif de dissuasion. Ce système permettra seulement d'élucider plus facilement les délits.

- Madame le Maire affirme que la municipalité poursuivra ses actions de prévention en complément du dispositif de vidéo-élucidation. Nice est la ville de France qui dispose du plus grand nombre de caméras de vidéo-surveillance ; ce qui n'a malheureusement pas empêché les attentats. L'installation de caméras sur les bâtiments de la ville de Blanquefort a pour objectif de réduire les délits à l'encontre de ces mêmes bâtiments. Pour autant, la multiplication des caméras n'est pas la seule réponse aux questions d'incivilités et d'insécurité. Madame le Maire utilise le terme de vidéo-élucidation pour être sincère vis-à-vis de ses administrés, mais elle pourrait tout aussi bien utiliser le terme de « vidéo-surveillance » ou « vidéo-protection ». Tous ces systèmes sont identiques.

Les membres du conseil municipal prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour 2022 organisée en son sein.

RAPPORTEUR : Bruno FARENIAUX

Affaire n° 21-094 : Protocole transactionnel entreprise Aqio

Bruno FARENIAUX explique que, dans le cadre de l'opération de restructuration et d'extension de l'école du bourg, la ville de Blanquefort avait attribué un lot de gros œuvre à la société Aqio. Au moment de rédiger le procès-verbal de lever des réserves, le maître d'œuvre (Agence TaaD – Teisseire Dumesnil Architectes) a constaté que l'ensemble des ouvrages étaient conformes, à l'exception des imperfections et malfaçons concernant les finitions du béton préfabriqué en façade qui n'ont pas été corrigées. Au regard de la persistance des réserves relatives aux malfaçons, la Ville a refusé de payer le solde du marché. Par mesure de précaution, elle a prolongé d'une année la garantie de parfait achèvement.

Par ailleurs, la société Aqio a diligenté un référé-expertise auprès du tribunal judiciaire de Bordeaux en mettant en cause la société Guiraud Frères, bâtisseur des murs défectueux, la société M-Pargade,

titulaire du lot n°11 « Peinture – Nettoyage - Signalétique », mais également le maître d'œuvre. L'objectif de la démarche est de déterminer les responsabilités et d'identifier les solutions techniques à mettre en œuvre pour corriger les défauts. Par ordonnance en date du 13 septembre 2021, le tribunal judiciaire de Bordeaux a fait droit à la demande. Il a mandaté un expert, dont le travail est en cours.

Au vu de l'ampleur des travaux de reprise à effectuer, de l'incertitude quant au coût, des solutions techniques à retenir et de la date de rendu de l'expertise ordonnée par le tribunal, il est proposé de conclure un protocole transactionnel avec la société Aqio. Cette solution vise à liquider les sommes lui restant dues, à solder le décompte général et définitif pour les travaux réalisés, à garantir la reprise des travaux non conformes à la charge exclusive de l'entreprise Aqio et suspendre la réalisation de ces travaux à la remise de l'expertise.

- oOo -

Madame le Maire remercie Bruno FARENIAUX pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 abstention (M-M. Brun).

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 21-095 : Attribution de la délégation de service public de gestion et d'exploitation du cinéma Les Colonnes et fixation des tarifs 2022 Convention d'accès aux restaurants administratifs municipaux

Jean-Claude MARSAULT explique que le conseil municipal est appelé à se prononcer sur le choix du délégataire et le contrat de délégation. La gestion et l'exploitation du cinéma municipal des colonnes seront déléguées sous forme d'un contrat d'affermage à compter du 1^{er} janvier 2022 pour une durée de 5 années. La procédure d'attribution passe par différentes étapes : avis du comité technique, avis de la commission consultative des services publics locaux, lancement de la procédure de délibération du conseil municipal du 22 février 2021, plusieurs réunions avec la commission de délégation de services publics.

Deux candidatures ont été jugées recevables : Cinéode et Organisation Cinématographique Favard (OCF). Les candidats devaient présenter un dossier sur la base des principes imposés par la commune quant à la politique de programmation et la politique de tarification. À l'issue des entretiens, il a été décidé de retenir la candidature d'OCF.

Le projet culturel proposé par cette structure est conforme au cahier des charges. Il répond aux attentes des collectivités. Le délégataire sollicite une subvention d'exploitation composée d'une part fixe de 40 000 euros et d'une part variable en fonction du nombre d'entrées (dans l'hypothèse où la fréquentation serait inférieure à 32 000 entrées). Pendant la durée de la délégation, OCF réglera une redevance annuelle révisable de 3 000 euros. La société OCF présente une situation financière stable. Les projections budgétaires sur la durée du contrat sont cohérentes et maîtrisées.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

- Madame le Maire tient à remercier les membres de la commission consultative des services publics qui l'ont accompagnée tout au long de cette année sur ce dossier de renouvellement de DSP. La commune a choisi de procéder par délégation de service public pour la gestion du cinéma, car elle considère que le cinéma doit jouer un rôle culturel. C'est la raison pour laquelle la Ville a intégré certaines obligations dans le cahier des charges : programmation arts et essai, tarifs accessibles, organisation de débats, lien avec les associations, etc. Les deux candidats étaient de grande qualité. Madame le Maire a été frappée par le réalisme dont a fait preuve OCF quant à son métier, quant au résultat financier réalisable et quant aux attentes de la population vis-à-vis d'un cinéma de proximité.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Jean-Claude MARSAULT

Affaire n° 21-096 : Avenant à la Convention Territoriale Globale entre la ville et la CAF

Jean-Claude MARSAULT rappelle que la Convention Territoriale Globale entre la ville et la CAF devait prendre fin en 2020. En raison de la crise sanitaire, l'évaluation n'a pu être finalisée. Il est donc demandé de reporter l'échéance au 31 décembre 2021. D'ici là, les services prépareront la nouvelle convention pour l'année 2022.

- oOo -

Madame le Maire remercie Jean-Claude MARSAULT pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Valérie CARPENTIER

Affaire n° 21-097 : Cession parcelle CM45 – Rue Michel Montaigne

Valérie CARPENTIER explique que la Ville est propriétaire de la parcelle CM45 d'une superficie de 471 m² située au 30, rue Michel Montaigne. Le promoteur Nexity envisage un projet immobilier de 20 lots à bâtir et de 17 logements locatifs sociaux (6 maisons et 11 appartements). Cette parcelle CM45, qui borde un chemin rural, permet l'accès nord de cette opération qui sera desservie par une voie en sens unique. La ville a sollicité l'avis de France Domaines pour en connaître sa valeur vénale. L'avis a été rendu le 29 mars 2021, avec une estimation de 85 700 euros. Nexity a souhaité acquérir ce bien pour un montant total de 100 000 euros.

Aussi, il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser la vente de cette parcelle à Nexity pour un montant de 100 000 euros et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les actes relatifs à cette cession immobilière.

- oOo -

Madame le Maire remercie Valérie CARPENTIER pour sa présentation et ouvre le débat.

- Marie-Mathilde BRUN ne comprend pas pourquoi la Fab n'intervient pas dans le cadre de ce projet.

- Valérie CARPENTIER explique qu'il s'agit là d'une petite parcelle de 471 m². Il faut savoir que le promoteur Nexity a lancé son projet au lieu-dit « Taste de Claouey » en 2017. Il a acquis progressivement, auprès de propriétaires privés, une trentaine de parcelles de superficies diverses. La démarche a été longue et fastidieuse. Aujourd'hui, Nexity possède une parcelle d'une superficie totale de 18 905 m². Il propose des lots à bâtir de 400 à 650 m². Valérie CARPENTIER se félicite de ce programme qui sera sans aucun doute une belle réussite.

- Marie-Mathilde BRUN souhaiterait savoir si les coûts de démolition et de déboisement sont à la charge de Nexity. Par ailleurs, il serait intéressant de connaître le taux de logements proposés par Nexity en PLAI.

- Luc SIBRAC demande à qui appartient le chemin rural.

- Valérie CARPENTIER précise que les maisons seront essentiellement des T4. Sur les 11 appartements, Nexity propose des T3, des T4 et 2 PLAI. Le chemin rural permettra de garantir la sortie nord du lotissement. Il sera probablement rétrocédé à Nexity. La parcelle étant partiellement boisée, une étude sera menée sur les végétaux existants. L'objectif du programme est de conserver l'intégralité des végétaux et de créer un espace commun dans la partie boisée.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 29 voix pour, 3 contre (L. Sibrac, N. Louey et F. Bonnot) et 1 abstention (M-M. Brun).

RAPPORTEUR : Valérie CARPENTIER

Affaire n° 21-098 : Dénomination de deux voies privées

Valérie CARPENTIER explique qu'afin de faciliter le repérage du travail des services publics ou commerciaux, mais aussi la localisation par le GPS, il est nécessaire d'identifier clairement les adresses des immeubles et de procéder ainsi à leur numérotation.

Dans le cadre de l'aménagement de deux lotissements desservis par des voiries privées et avec l'accord des propriétaires, il est proposé de nommer les voies suivantes :

- Allée du hameau de Jallet (nouveau lotissement de 6 villas accessibles depuis la rue de la Rivière) ;
- Allée Andrée Chédid (4 lots à bâtir accessibles depuis l'avenue de la Salle de Breillan).

- oOo -

Madame le Maire remercie Valérie CARPENTIER pour sa présentation et ouvre le débat.

- Luc SIBRAC s'enquiert de l'origine de cette proposition.

- Valérie CARPENTIER explique que la proposition émane d'une discussion entre les propriétaires et le promoteur. La municipalité n'a pas vraiment son mot à dire puisque le lotissement est privé.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Philippe GALLES

Affaire n° 21-099 : Subventions aux associations

Philippe GALLES demande aux conseillers municipaux d'attribuer, pour l'exercice 2021, les subventions suivantes :

- Une subvention de fonctionnement au Comité des fêtes de bienfaisance d'un montant de 2 000 euros ;
- Une subvention aux Amis de RIG d'un montant de 2 500 euros, afin de participer au financement du remplacement de l'antenne d'émission.

- oOo -

Madame le Maire remercie Philippe GALLES pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

RAPPORTEUR : Aurore LAMOTHE

Affaire n° 21-100 : Avis du conseil municipal sur la liste des dimanches de 2022 pour lesquels est accordée une dérogation collective du Maire au principe du repos dominical

Aurore LAMOTHE informe que, sur la base d'échanges entre la Chambre de Commerce d'Industrie de la Gironde et Bordeaux Métropole, la Ville a organisé une consultation dès le mois de septembre 2021 pour recueillir les besoins des établissements commerciaux ayant des salariés susceptibles d'être intéressés par l'ouverture de certains dimanches.

Sur la base des retours de ces commerçants, il est proposé au conseil municipal de donner un avis favorable à l'ouverture des dimanches suivants pour les commerces de détail :

- 16 janvier 2022 ;
- 4 septembre 2022 ;
- 27 novembre 2022 ;
- 11 et 18 décembre 2022.

- oOo -

Madame le Maire remercie Aurore LAMOTHE pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole. Madame le Maire fait remarquer que, depuis l'instauration de la loi, la Ville n'a jamais accordé d'autorisation au-delà de 5 dimanches par an. D'ailleurs, aucune demande n'a été reçue en ce sens.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 32 voix pour et 1 abstention (M-M. Brun).

RAPPORTEUR : Pierre LABORDE

Affaire n° 21-101 : Modification du tableau des effectifs

Pierre LABORDE demande aux élus de valider la création d'un poste d'assistant d'enseignement artistique principal 1^{re} classe à temps non complet (5h15/20^e). Il s'agit d'adapter le temps de travail du professeur de violoncelle au nombre croissant d'élèves.

- oOo -

Madame le Maire remercie Pierre LABORDE pour sa présentation et ouvre le débat. Personne ne souhaite prendre la parole.

Mise aux voix, la délibération ci-dessus est adoptée à 33 voix pour.

- oOo -

- Luc SIBRAC s'étonne que la délibération relative au protocole d'accord Technowest n'ait pas été traitée en séance.

- Madame le Maire répond que cette délibération sera présentée en décembre. Certaines communes concernées par le regroupement de la DSI ne sont pas encore prêtes. La consultation n'est pas finalisée.

Considérant que l'ordre du jour et les questions orales sont épuisés, Madame le Maire lève la séance à 20h40.

Pour information : Décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.